

ABONNEMENT.

SAUMUR... Poste : 35 fr. 18... On s'abonne : A SAUMUR, Au bureau du Journal, ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... Réclames... Faits divers...

RÉSERVES SONT FAITES... Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne : A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

17 Octobre 1882.

Chronique générale.

On lit dans la France... En présence du fâcheux effet qu'a produit, dans la presse, la décision prise samedi dernier par le gouvernement, et d'après laquelle le secret le plus absolu devait être désormais gardé sur les délibérations du conseil des ministres, le cabinet serait disposé, assure-t-on, à publier un procès-verbal de chacune de ses réunions.

Le National donne cette nouvelle dans des termes à peu près identiques... On fait courir le bruit de modifications ministérielles possibles. Ces rumeurs paraissent prématurées. Le cabinet n'est peut-être pas très-uni ni très-solide, mais les ministres semblent bien résolus à ne s'en aller que devant un vote de la Chambre.

Tout espoir de conciliation entre les groupes de la gauche paraît abandonné. On en est presque au injures. Les amis de M. Gambetta disent bien haut qu'ils renverseront le ministère, et que, si la dissolution de la Chambre est la conséquence de cette chute, ils comptent trouver l'occasion d'un grand succès.

Au milieu de l'inertie du ministère et des Chambres, Gambetta, depuis sa chute, déploie l'activité la plus fiévreuse pour ressaisir le pouvoir. Outre son comité permanent rue de Surasnes et dans les bureaux de la République française, il a organisé des comités gambettistes dans tous les chefs-lieux de départements et d'arrondissements.

Il y a, de plus, un service de presse développé sur une large échelle. Gambetta dis-

pose, à Paris seulement : de la grande et petite République française, du Paris, du Lam-pion de Berlioz, du Petit Populaire illustré, du Voltaire, de la Réforme, et du Rabelais.

On nous raconte que plusieurs sous-préfets se trouvent, par suite d'une existence un peu trop somptueuse, dans une situation très-difficile, et sont l'objet de réclamations très-vives de la part de leurs créanciers.

Le ministre de l'intérieur, auquel différentes réclamations de ce genre sont parvenues, vient de faire prévenir ces fonctionnaires que s'ils ne trouvent pas moyen de régler leurs embarras dans le plus bref délai, il sera impossible de les maintenir dans leurs fonctions.

Les troubles de Montceau-les-Mines.

Déjà les troupes réunies avant-hier à Montceau s'élevaient à plus de 2,000 hommes. Mais ce chiffre n'a pas paru suffisant au préfet qui s'était rendu sur les lieux pour juger de l'importance de l'agitation. Sur une nouvelle réquisition de ce fonctionnaire, le commandant du 8<sup>e</sup> corps a donné l'ordre au commandant de la 13<sup>e</sup> division de faire diriger sur Montceau, par les voies ferrées, le 5<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Dijon.

Le général commandant la subdivision de Mâcon se rend à Montceau pour y prendre le commandement des troupes.

M. Schnerb, directeur de la sûreté générale, y est arrivé hier soir, envoyé par le ministre de l'intérieur.

A ces derniers renseignements, que nous fournissons les journaux du soir, ajoutons que les ministres de l'intérieur et de la guerre réclament instamment du ministre de la justice l'arrestation immédiate des principaux meneurs de cette révolution. Nous croyons savoir que la question de ces arrestations sera soumise aujourd'hui au conseil.

Le Voltaire publie une conversation d'un

de ses rédacteurs avec M. de Lesseps, au sujet de la récente correspondance parisienne du Times.

M. de Lesseps dit que les propos attribués à M. de Bismark sont apocryphes; l'Angleterre ne pourrait pas multiplier ses actions de Suez, comme l'indique le Times, sans commettre une illégalité au point de vue international. Quant à être exclu de la présidence du Conseil d'administration du canal, M. de Lesseps déclare être au mieux avec les Anglais, qui seraient les derniers à accepter sa démission, parce qu'il agit seulement dans l'intérêt de la Compagnie; il veut le canal libre, ouvert à toutes les nations; il n'a jamais fait de politique; il ne voit dans le canal qu'une opération commerciale, devant profiter à toutes les nations.

Il paraît que le ministre de l'intérieur n'a pas encore reçu les renseignements officiels sur les désordres qui ont suivi le banquet légitimiste de la Camargue. C'est, du moins, ce qu'on affirme au ministère de l'intérieur.

La Paix invite le gouvernement à sévir contre les désordres de Montceau, qui sont des actes, non d'ouvriers égarés, mais de véritables malfaiteurs.

L'adjoint au maire de la commune de Charbonnières vient d'envoyer sa démission au préfet du Rhône, en la motivant sur le fait qu'en présence du petit nombre d'élèves qui fréquentaient l'école laïque, il se considère comme désavoué par la population après avoir voté la laïcisation de l'école.

PROJETS DE PERSECUTION.

Parmi les rapports les plus importants qui seront déposés à la rentrée, il faut citer celui qui émane de la commission qui a été saisie des différentes propositions de lois relatives à l'abrogation du Concordat et au

règlement des rapports de l'Église avec l'État.

Voici, dit le Siècle, quelques renseignements sur le projet qui a été élaboré par la commission après de longues et laborieuses séances. Nous devons rappeler tout d'abord qu'après s'être prononcée, à une grande majorité, contre la séparation de l'Église et de l'État, elle a édicté les sanctions pénales dont presque toutes les dispositions du Concordat sont dépourvues. Tout le monde sait que jusqu'ici la déclaration d'abus prononcée par le Conseil d'État n'avait été qu'une mesure purement platonique. Le projet stipule que tout ecclésiastique qui aura encouru une déclaration d'abus pourra être privé, par arrêté du ministre des cultes, de tout ou partie de son traitement. En cas de récidive, la privation de traitement sera de droit.

En ce qui concerne les desservants et vicaires contre lesquels le recours pour abus ne peut être exercé, leur déplacement devra être demandé à l'évêque. Après deux demandes restées sans résultat, l'indemnité qui leur est allouée sur les fonds de l'État sera suspendue sur l'avis du préfet, par décision du ministre des cultes.

Les évêques et autres ecclésiastiques salariés par l'État ne pourront toucher leur traitement que sur la présentation d'un certificat de résidence délivré, pour les évêques et les membres du clergé diocésain, par le préfet ou le sous-préfet, et pour les curés, desservants et vicaires, par le maire de la commune où ils exercent leur ministère.

Tout prêtre non incorporé à un diocèse français qui aura usé des édifices paroissiaux ou diocésains pour y exercer un des actes du ministère paroissial, pourra être puni d'une amende de 41 à 25 fr. et d'un emprisonnement de cinq jours au plus.

Tout ministre du culte qui, par ses prédications ou tout autre moyen, aura tenté d'influencer le vote des électeurs sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 400 à 1,000 fr.

Tout citoyen aura le droit d'exercer des poursuites contre un ministre du culte à rai-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR M<sup>lle</sup> CLAIRE DE CHANDENEUX.

CHAPITRE I

Lucy Boldini n'avait pas manqué de saluer par des plaisanteries acérées cette métamorphose de l'ingénieur en soldat.

Sans y être contraint... Protégé par sa nationalité... Pourquoi imaginer balourdise plus complète?

Ton don quichottesme, mon cher, lui dit-elle, m'éclaira sur la Dulcinée dont tu recherches l'approbation. Je savais la romanesque Geneviève capable des entreprises les plus surprenantes; mais celle-ci dépasse le possible. Envoyer se battre, et peut-être se faire tuer, le mari qui l'a répudiée... C'est un raffinement de vengeance dont je fais honneur à sa bigoterie quintessenciée.

C'est un blasphème dans ta bouche, Lucy, que cette parole, répondit Léon durement. C'est à Geneviève que tu dois un bienfait social dont ton insouciance n'avait cure; si la gratitude te paraît lourde, déjà, garde au moins le silence sur des

sentiments que tu ne peux même comprendre.

A merveille! ce qui revient à dire que ta sœur, pauvre créature hoinée, incapable d'entrevoir les subtilités de cette séraphique personne, doit admettre sans protestations le singulier abus qu'elle fait de son influence. Je défends mon frère, te dis-je, contre lui-même.

C'est trop de bonté! Ma volonté est mon guide. Je respire plus à l'aise depuis que j'ai l'illusion de me rendre utile.

Grand bien te fasse! Je suis moins inflammable. Je vois mieux. Et qu'espères-tu de cette sentimentale tentative? Quand tu recevras une balle, en cas de sortie, celle qui t'envoie la recevoir pourra se dire avec joie: « Je suis enfin libre! »

Léon, froissé, imposa silence à la langue venimeuse; mais, hélas! qui peut dire, sa conversion étant si récente, si le dard empoisonné ne laissa pas quelque douloureuse pointe dans le cœur encore mal affermi?

Quant à Caroline, qui vivait renfermée dans son appartement, voyait un peu Lucy et pas du tout Léon, elle apprit assez tard la résolution singulière du mari dont elle travaillait à secouer promptement le joug.

Elle avait d'abord haussé les épaules, puis n'avait pas tardé à se dire qu'un « accident de siège » bien imprudemment cherché par un homme absolument libre de demeurer au logis, supprime-

rait les formalités de son prochain divorce, sans lui donner, à elle, aucun tort.

Quant à M. Bourgeat père, que pensa-t-il de la courageuse initiative d'un fils dont il avait flatté les passions, encouragé les fautes et développé la mollesse?

Nul ne le put savoir. Cet homme de bronze, que nous avons vu s'acharner à détruire tout le bonheur de Geneviève, sans même songer qu'il brisait du même coup le sort de sa propre petite-fille, Jeannine, vivait dans l'ombre où se plaisent les conspirateurs.

L'échauffourée du 31 octobre l'en avait fait sortir; mais on sait que la tentative faite par les émeutiers, pour confisquer à leur profit l'ombre du gouvernement dont Paris jouissait à cette époque, avorta misérablement.

Avec l'habileté qui distinguait ses manœuvres personnelles, « Bourgeat l'exilé », comme il se faisait appeler par ses adeptes, les mit en avant sans s'y mettre lui-même, et s'il ne croqua pas de marrons, en cette ébauche de révolution, ce ne fut pas faute de les faire tirer du feu par son prochain.

La prudence néanmoins lui ordonnait de s'enlever plus profondément encore après cet échec de son parti. Quelle manière inconnue choisit-il pour retraite?... Quelques-uns de ses fidèles seuls auraient pu le dire.

Jacques Ferrat, malin comme un singe et cori-

comme un faubourien, entreprit vainement de le découvrir, sans but déterminé, d'ailleurs, pour le plaisir de jouer un tour désagréable à son éternel ennemi.

Je tiens à tenir à portée de mes visites cet excellent exécuter testamentaire!... qui est aussi le vôtre, mademoiselle Julienne, disait-il plaisamment, pour amener un sourire sur les lèvres graves de M<sup>lle</sup> Outier.

La pauvre fille, depuis que la gêne de plus en plus étroite envahissait l'humble mélanstère, en prenait prétexte pour motiver sa mélancolie.

Geneviève seule devinait qu'à certaines natures tendres et concentrées, les privations matérielles sont peu de chose, mais que l'éloignement et le silence des êtres aimés sont une douloureuse épreuve.

Or, leur ami le plus cher manquait à leur intimité.

Où était Placiel Molins? Rien du dehors n'arrivait dans la ville assiégée, et les dévouées amies du jeune médecin en étaient réduites à prier pour lui, sans savoir si cette chaude prière tombait désormais sur un vivant ou sur un mort.

Jacques Ferrat ne poursuivit pas longtemps ses recherches privées à l'égard de « son exécuter testamentaire ». Les événements marchaient de telle sorte que l'existence habituelle de chaque



son des paroles prononcées ou des faits accomplis dans l'exercice de ses fonctions.

Le projet supprime les bourses des séminaires et les traitements des chanoines qui n'ont pas été créés en vertu du Concordat. Enfin il abroge toutes les dispositions législatives qui obligent d'affecter en dehors des prescriptions du Concordat, soit à des services du culte, soit à des établissements ecclésiastiques et religieux, des immeubles appartenant à l'Etat, aux départements ou aux communes.

Le général Napoléon-Edgard Ney, prince de la Moskowa, a succombé aux suites de la maladie dont il souffrait depuis longtemps.

Le prince de la Moskowa était âgé de soixante-dix ans. Il était le quatrième fils du maréchal Ney.

Ancien élève de l'École Saint-Cyr, il servit dans la cavalerie et était chef d'escadron, lorsqu'en décembre 1848 le prince Louis Napoléon, alors Président de la République, l'appela à faire partie de sa Maison militaire comme officier d'ordonnance. Chargé peu de temps après d'une mission particulière à Rome, auprès de la commission pontificale, c'est à lui, on s'en souvient, que le Président adressa cette lettre fameuse dans laquelle étaient stipulées les conditions de la restauration du pouvoir de Pie IX, et qui souleva de vives discussions au sein de l'Assemblée constituante.

Après la proclamation de l'Empire, Edgard Ney devint aide-de-camp et premier veneur de l'Empereur.

Nommé général de brigade en 1856, et général de division en 1863, il avait été admis à la retraite en 1871.

A la fin de 1857, son frère aîné venant de mourir, un décret impérial l'avait substitué au nom et titre de prince de la Moskowa. Il avait épousé en 1869 la comtesse de la Bédoyère, et avait été fait sénateur le 16 août 1859.

Lors de son dernier passage à Paris, l'impératrice Eugénie, voulant donner au prince de la Moskowa, déjà malade et condamné, un témoignage de sa sympathie, était allée lui rendre une visite et s'était longuement entretenue avec lui.

### Ce qui effraie les républicains libre-penseurs.

Nous lisons chaque jour que des poursuites correctionnelles ou autres sont ordonnées ou vont l'être, au sujet des prières chantées pour le Roi, dans la Camargue. Les républicains battent la campagne; ce *Domine salvum fac Regem* les a exaspérés. Leur colère les empêche de voir clair dans les faits et dans le raisonnement.

Dans l'ordre des faits, il s'est créé la confusion la plus étrange. La version qui se dégage des récits républicains est en effet celle-ci :

Un prêtre ou des prêtres d'Arles ont chanté « en pleine église » la prière pour le Roi :

« Cela venant de gens payés par la République pour attirer, par leurs prières, sur les institutions républicaines, toutes les faveurs célestes, témoigne d'une certaine audace. »

Rétablissons d'abord la vérité : Il n'y a eu aucun officiant du diocèse. Un prêtre a dit la messe; c'était un religieux expulsé, qui n'appartient en rien au clergé paroissial.

Cette messe a eu lieu, non pas dans un monument revendiqué par l'Etat ou par la commune, mais dans un domaine privé dont le propriétaire chante ou fait chanter chez lui ce qui lui convient.

L'unique célébrant n'a récité aucune prière pour le Roi. Pendant qu'il déposait les vêtements sacerdotaux, deux chants ont retenti : le *Domine salvum fac Regem* et une prière à la Sainte Vierge. Ces libres expressions de la piété populaire ont éclaté sans aucune intervention ecclésiastique.

Les coupables, s'il y en avait, seraient donc au nombre des cinq mille : ce sont les cinq mille assistants qu'il faut atteindre, cinq mille laïques qui ont commis un « abus » en priant Dieu pour leur Roi.

Que reste-t-il de la légende fantaisiste sur laquelle s'appuierait une poursuite intentée au clergé ?

Il reste la prétention la plus étrange chez un gouvernement impie, la prétention de réglementer la prière catholique.

Un journal républicain logique, la *Lanterne*, exprime à ce sujet un étonnement très-légitime et que nous partageons. Nous n'hésitons pas à le citer, malgré les inconvenances de son langage, parce que ses réflexions sont justes :

« Comment ! nous sommes en République, c'est-à-dire sous un régime dont un des premiers fondements est la liberté de conscience ; les libre-penseurs sont en majorité dans le gouvernement, dans la Chambre, dans les corps constitués ; sur cent républicains, il n'y en a pas dix qui croient à l'efficacité des *Te Deum* officiels, des prières stipendiées, et, en présence d'un tel état de choses, il y a des gens, dont nous ne voulons mettre en doute ni l'intelligence ni la sincérité des convictions, qui attachent une importance quelconque à ce qu'un prêtre prie pour la République ou pour le Roi. »

Quant à nous, cela nous laisse profondément indifférents. Est-ce que nous ne savons pas que lorsqu'un diseur de messes psalmodie à pleins poumons le *Domine salvum fac Rempublicam*, il substitue mentalement le mot *perditam* au mot *salvam* ? Seigneur, sauve la République, dit-il à haute voix ; que la République aille à tous les diables, pense-t-il en lui-même.

Franchement, il nous est difficile de croire que lorsque les pires ennemis de nos institutions prient du bout des lèvres pour la République, et du fond du cœur contre elle, cela puisse beaucoup avancer nos affaires.

Ne nous donnons plus le ridicule de demander à des prêtres de prier pour un régime qu'ils détestent. Que chacun pense ce qu'il voudra de l'utilité de la prière ; mais

il y a ceci de certain, c'est que la prière, si elle n'est pas l'acte le plus libre, si elle est faite par ordre, si elle est simplement l'accomplissement d'un devoir administratif, est la négation même de la première des libertés de la liberté de conscience.

« Rendre la prière obligatoire est la plus odieuse et la plus stupide des tyrannies. »

Où, messieurs du clergé, priez pour le Roi, priez pour qui vous voudrez, ce n'est point nous, républicains conséquents avec nos principes, qui vous chercherons querelle à ce sujet. »

L'hypocrisie opportuniste tient un langage tout opposé. Mais en somme, en France le bon sens n'abdique pas ses droits : il est grotesque de voir des incrédules de profession élever la prétention de réglementer des actes dont ils raillent le sens et dont ils nient la portée.

Qu'ils y prennent garde. Déclarer que la prière est une arme prohibée, c'est avouer qu'elle est une arme, c'est confesser Dieu !

### REVUE FINANCIÈRE.

La dernière semaine n'a pas été trop mauvaise, surtout si l'on considère que depuis deux jours les dispositions les meilleures avaient été entravées par des ventes considérables sur les valeurs étrangères ; elles ont pu être enrayées grâce aux efforts de la spéculation. Tout fait espérer qu'avant peu le marché va prendre une attitude résolument meilleure.

Nos rentes sont fermes : le 3 0/0 est au même cours, 81.70 ; l'amortissable, en huit jours, n'a perdu que 2 centimes à 82 fr. ; le 5 0/0 est plus actif à 116.60 au lieu de 116.30.

Le bilan de la Banque de France a encore accusé une diminution dans l'encaisse de 15 millions, dont 9 millions en or.

Les actions ont été lourdes de 5,480 à 5,450. La Banque de Paris a rétrogradé de 1,160 à 1,145.

La Foncière de France et d'Algérie, assez soutenue à 510.

Le Crédit Foncier reste à 1,430.

Les obligations foncières à lots 3 0/0 1880 sont au-dessous des obligations similaires de l'emprunt 1879, et cela sans aucun motif. Les capitaux qui font choix de cette valeur s'emploient très-avantageusement.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie cotent 530. Cette valeur est appelée à voir des cours plus élevés.

La Banque Centrale de Crédit préoccupe vivement le monde financier ; on s'attache aux titres de cette société en raison de l'importance de son développement et des affaires auxquelles elle prête son concours.

Le Lyonnais reste en arrière de 5 fr. à 640 et la Générale de 10 francs à 637.50.

L'action du Crédit Provincial est bien accueillie du public, on voit les achats se produire d'une manière régulière et suivie.

Le moment n'est pas éloigné où les actionnaires de cette société seront appelés à participer à des affaires sérieuses qui leur permettront de réparer les brèches du passé.

Le Suez s'est relevé de 2,685 à 2,745.

La Part Civile a gagné 40 francs à 2,100.

Le Panama s'est traité à 538.75 et 540.

Le Gaz a rétrogradé à 1,597.50.

Les actions des chemins de fer sont en baisse, par suite de la faiblesse des recettes. Lyon, 1,650 ; Orléans, 1,285.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons dit que l'administration des chemins de fer de l'Etat avait ouvert à l'exploitation, à partir d'hier 15 octobre, le chemin de fer de Niort à Montreuil-Bellay.

La longueur totale de cette ligne est de 107,401 mètres, y compris 3,643 mètres empruntés aux voies ferrées déjà existantes.

Indépendamment des deux stations existantes de Niort et de Montreuil-Bellay, la ligne comprend treize stations savoir : Echiré, Cherveux, Champdeniers, Mazières, Saint-Pardoux, Parthenay, Gourgé, Saint-Airvault, Saint-Verant, Saint-Jean-de-Thouars (commune avec la ligne de Tours aux Sables-d'Olonne et une halte à Lerne) et Briou.

Par décret de M. le Président de la République, M. Ferdinand-Eugène Bianvillain a été nommé huissier-audencier près le tribunal civil de Saumur, en remplacement de M. Bourasseau, démissionnaire en sa faveur.

M. Bianvillain a prêté serment à l'audience de samedi dernier.

Dans la liste des récompenses qui viennent d'être décernées pour fait de sauvetage, nous remarquons la suivante :

Mention honorable. — M. Gerbron (Eugène), chef de gare des chemins de fer de l'Etat, à Saint-Cyr-Brézé : 24 juin 1882, a porté secours à un voyageur sur le point d'être écrasé par un train.

La comète, qui est brusquement apparue dans tout son éclat le 18 septembre dernier, a tenu toutes les promesses qui avaient été faites au nom de la comète Wels du mois de juin. Cette fois, elle a été réellement visible en plein jour à l'œil nu. Et l'observation est d'autant plus curieuse que l'aurore était alors seulement à trois degrés du soleil.

L'apparition d'une comète en plein jour est un phénomène rare ; la liste des comètes visibles en plein-midi est très-courte ; citons la comète de l'an 43 avant Jésus-Christ, prise par les Romains pour l'âme de César, tombé peu de temps auparavant sous les poignards de Brutus et de Cassius ; celle du siège de Jérusalem, en l'an 70, les deux comètes de l'an 1407 ; celles des années 1532, 1577, 1648 et 1744 ; celle de 1843, qui est passée si près du soleil, qu'on affirmait qu'elle a traversé ses flammes supérieures avec la vitesse vertigineuse de 550 mille mètres par seconde ; elle s'était montrée tout à coup près du soleil, à la stupefaction des astronomes du temps. La dixième est la comète actuelle.

THEATRE DE SAUMUR. — Selon toutes les prévisions, il y avait salle comble à la reprise de la *Fille du Tambour-Major*, et beaucoup de personnes n'ont pu trouver de

individu se trouvait profondément modifiée.

Presque plus de travail typographique ; languissement et mort de toute industrie ; la garde nationale absorbait le Paris travailleur. Ce qui était intelligent en elle rongait son frein en attendant une occasion d'activité indéfiniment reculée ; ce qui n'avait que des instincts médiocres tournait au pire. Ce fut des éternelles parties de bouchons des corps de garde, et des rasades perpétuelles des remparts, que devait naître la Commune.

Jacques, sans ouvrage, infirme et de petite taille, n'eut même pas la joie de prendre le fusil. On l'avait, dès le début, trouvé insuffisant pour le service de volontaire ; et maintenant que la gravité des circonstances pouvait amener plus de laisser aller dans les examens d'engagements, sa claudication et son buste frêle le faisaient rejeter tout comme autrefois.

Il en pleurait de rage.

— Je suis condamné à l'inutilité, disait-il à Geneviève ; on ne me trouve bon à rien, et, voyez mon orgueil, madame, il me semble qu'en ces temps horribles, je serais bon à tout. Ah ! sans ma jambe gelée !... Au moins, je pourrais soigner les blessés et les malades, j'imagine ? Nous allons bien voir si l'on refusera à un garçon intelligent le plaisir d'offrir de la tisane à des varioleux !

Paris comptait alors un nombre assez considérable d'ambulances, tant administratives que privées.

Beaucoup d'âmes généreuses avaient offert leur hôtel, leur appartement, leurs ressources pécuniaires, leurs services personnels.

De nobles dames, de modestes bourgeoises, se faisaient infirmières avec l'entrain du cœur, si l'on peut ainsi parler, et surtout avec la persévérance du dévouement.

Une de ces ambulances, située non loin de la mairie du XI<sup>e</sup> arrondissement, était due à la collaboration de M. et Mme Le Bastu, pour le local, la literie, les employés subalternes, et de la municipalité pour les secours médicaux et les vivres.

M. Le Bastu, un des plus honorables fabricants de bronze du quartier, avait abandonné son hôtel — largement aménagé pour l'industrie — aux soldats frappés dans les batailles de Champigny, du plateau d'Avron, et dans les sorties de Bagneux, de Châtillon, de l'Hay.

Quelques gardes nationaux malades leur avaient été adjoints.

C'était un homme âgé, autoritaire et bon sous une enveloppe froide, qui faisait régner une discipline militaire dans l'ambulance, tandis que sa femme en était la visible consolation.

Ce fut à l'hôtel Le Bastu que Jacques Ferrat courut offrir des services qui furent sur l'heure acceptés. Les femmes étaient plus nombreuses que les hommes, dans ces hospices improvisés ; tout ce qui pouvait porter l'uniforme étant employé à

d'autres soins, ceux qui avaient la possibilité ou le bon vouloir de se consacrer aux malades se complaient par un chiffre assez mince.

Jacques ceignit le tablier d'infirmier avec une satisfaction réelle. Tout de suite, son mobile visage ému des souffrances d'autrui, ou s'animant jusqu'au rire, jusqu'à la grimace plaisante, pour égayer les pauvres blessés, lui conquit les sympathies de tous.

Moins doux sans doute qu'une femme, il offrait des bras plus robustes pour les travaux pénibles et donnait moins de prise à la fatigue pendant les veilles répétées.

Bientôt, on le prit tout autant qu'on le chérît à l'ambulance Le Bastu, ce dont il s'enorgueillit naïvement en pensant à Geneviève.

— Le boiteux ne peut plus aider à vivre sa chère bienfaitrice, se disait-il ; mais au moins, en aidant à souffrir de plus malheureux qu'elle, il continue à se rendre digne de son intérêt, à prouver qu'un vagabond relevé par sa généreuse main est devenu une façon de Frère de Saint-Jean-de-Dieu.

Geneviève l'encouragea dans cette voie nouvelle, où le jeune homme devait apprendre à pratiquer de plus en plus le détachement, la soumission, la charité.

Elle l'avait retiré de la boue sociale où sa naissance, son abandon, le destinaient à demeurer

plongé, et peu à peu elle le voyait, avec une interminable satisfaction, s'élever des saines sphères de l'instruction professionnelle, aux sphères plus pures de la charité chrétienne.

La jeune femme n'avait pas revu Léon Bourgeois depuis le jour où simplement, noblement, lui tendant sa main loyale, elle avait promis de rendre son estime à celui qui saurait se réhabiliter par l'honneur militaire.

Léon, sans doute, eût bien désiré savoir de sa bouche l'impression que lui causait une si prompte adhésion, une si éclatante preuve de défiance ; le respect étrange qu'inspirait cette angélique créature le retenait au bastion, puisqu'elle ne l'autorisait pas à se présenter devant elle.

Il n'osa pas même lui écrire. Il se jugeait si petit, si coupable, devant son héroïque simplicité !

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDENOUX.

M. Prudhomme, en visite chez une dame, fait sauter sur ses genoux le petit Arthur, bambin de 10 ans qui montre de grandes dispositions pour l'équitation.

— Hop, hop, hop, hop ! Ça l'amuse-t-il, j'emmerde-t-il ?

— Oui, Monsieur, fait Arthur : mais... pas tant que sur un âne pour tout de bon.

M. Saint-Saëns a offert hier à M. Wilson sa participation : Le timbre d'argent.



Nous aurons occasion de revenir sur cette soirée. Constatons dès maintenant un nouveau succès de pièce et de mise en scène, et disons que MM. Ch. Isaac (le tambour-major), Félix Constance, Gehlyns et M<sup>me</sup> Danglada ont été particulièrement applaudis. Le défilé des troupes françaises entrant dans Milan, avec tambours et musique militaires, au milieu d'une avalanche de drapeaux aux couleurs nationales, a soulevé dans la salle un véritable enthousiasme. Le public a bissé, comme d'habitude, le *Chant du Départ*. L'orchestre et les chœurs méritent tous les éloges.

Samedi, au Grand-Théâtre d'Angers, M<sup>me</sup> Dauglada, première dugazon, a été admise au scrutin par 65 voix sur 69 votants.

ANGERS.

La réouverture des Concerts populaires. Dimanche, comme nous l'avions annoncé, l'Association artistique d'Angers a commencé la sixième série de ses Concerts populaires.

Le succès n'en sera pas moins grand que les années précédentes, et l'accueil fait avant-hier à son excellent orchestre permet d'espérer qu'il ira toujours en s'accroissant. Bien que beaucoup de personnes soient encore à la campagne, la vaste salle du Cirque était très-convenablement remplie. Le programme était, il est vrai, des plus séduisants.

L'ouverture d'Obéron, l'invitation à la valse, de Weber, la Symphonie en ut majeur, de Beethoven, la Marche religieuse, de Gounod, le Ballet des Sylphes et la Sérénade de Haydn formaient un ensemble bien fait pour attirer, et ont été accueillis par de chaleureux applaudissements.

Le succès le plus vif a été pour Haydn, dont on a fait bisser la Sérénade. (Étoile.)

LE MANS.

La semaine dernière, le nommé Vouteau, perruquier, a tiré à bout portant un coup de revolver sur sa femme.

Celle-ci venait de rentrer au domicile conjugal, après un mois d'absence qu'elle était allée passer à Tours.

Une vive discussion s'éleva entre les deux époux; de violents reproches furent échangés.

Tout à coup, le mari, très-jaloux et d'un caractère emporté, saisit un revolver, et, tirant sur sa femme, la blessa grièvement. Cela fait, il retourna son arme contre lui et fit feu; ses blessures sont très-graves, il est probable qu'il y succombera.

Variétés.

Une nouvelle Pompéi.

On écrit de Poitiers au Gaulois :

La découverte d'une ville entière, exhumée aux environs de Poitiers, a une très-grande importance archéologique et historique. La visite de ces ruines est d'un haut intérêt pittoresque.

J'ai passé toute la journée d'hier avec le R. P. de la Croix, le savant Jésuite à qui revient l'honneur de cette découverte.

Les ruines sont à Sanxay, dans le canton de Lusignan. Elles s'étendent sur un espace de plus de 40 hectares. Elles se composent d'un temple dont la façade a 76 mètres 42 centimètres de largeur.

Aux deux extrémités et au centre, la façade est percée de portes, auxquelles on accède par des escaliers dont le plus large a 7 mètres 45 centimètres, et le moindre 2 mètres 80.

Les quatre premières marches de ces escaliers existent encore. Elles sont toutes usées par le frottement des sandales et des cothurnes.

La plate-forme où aboutissaient ces trois escaliers était décorée d'une colonnade dont les chapiteaux gisent encore sur le sol de pierre. Derrière cette première colonnade s'étend un vestibule orné de soixante-six colonnes. Enfin voici le temple. Quatre petites préaux situés à droite et à gauche et aux deux extrémités lui donnent la forme d'une croix grecque.

Au centre se trouvait, au pied de la statue

du dieu, l'autel des sacrifices sanglants. Sous l'autel, un égout à son point de départ. C'est par là que s'écoulait le sang des victimes. Je suis descendu dans l'horrible galerie dont les pierres ont été rougies par les martyrs de la superstition païenne. Aucune trace de sang dans ces galeries cimentées qu'on courait d'eau nettoyait et assainissait sans cesse. Il y fait frais comme dans les catacombes.

Quand on s'y promène, à chaque pas le pied heurte un souvenir, des poteries, des monnaies, des armes. Le Père de la Croix y a trouvé des faucilles avec lesquelles les prêtres gaulois coupaient le gui sacré dans les forêts.

L'égout n'était pas seulement le déversoir du sang des victimes, il servait encore à l'écoulement des eaux des thermes. L'établissement thermal au ne longueur de cent quatorze mètres sur trente deux de large.

Les piscines sont dans un état parfait de conservation. A proximité d'une d'elles s'ouvre discrètement une galerie qui aboutit à un bâtiment dont les peintures murales, plus que galantes, indiquent la destination. Ce bâtiment est partagé en dix-neuf petites pièces qui ont dû voir de bien singulières choses.

Les autres monuments découverts sont : 1° une hôtellerie; 2° un théâtre.

L'hôtellerie couvre trois hectares et contient des centaines de chambres, toutes chauffées par un calorifère encore intact. Le théâtre, adossé à une colline, présente une façade de 84 mètres et 8,000 personnes pouvaient y prendre place. La scène offre une singularité qui éclaire les habitudes dramatiques de nos ancêtres. Elle est complètement circulaire. Cette disposition permettait de jouer la comédie, la pantomime, et de faire alterner les représentations théâtrales ou les exercices du cirque.

Cette agglomération de cinq monuments a un pendant, trois lieues plus loin, en un lieu dit la Grotte aux fées. Là s'élevait, auprès d'une source, une hôtellerie où les Gaulois venaient soigner les maladies contagieuses, à la cure desquelles se consacraient encore certains spécialistes.

\*\*\*

L'agglomération gallo-romaine de Sanxay n'est pas une ville. Une ville ne se compose pas seulement d'un théâtre, d'une hôtellerie et d'un établissement de bains.

C'était simplement un lieu de réunion de la tribu gauloise des Pictons qui occupaient tous les territoires de la Vendée, du Poitou et de la Saintonge. On connaissait, par un paragraphe des Commentaires de César et par un passage des Histoires de Tacite, cette coutume des Gaulois de tenir, à de certaines époques de l'année, des assemblées générales. Mais, jusqu'ici, l'importance de ces assemblées et leur caractère n'avaient pas été bien définis. On pouvait croire que les chefs des tribus seuls se réunissaient pour s'y entretenir des affaires générales.

La découverte du P. de la Croix fait complètement la lumière sur ces réunions. Elles étaient vraiment générales et démocratiques; chacun pouvait y venir et tout le monde s'y rendait. Témoin la grandeur de l'hôtellerie de Sanxay, l'importance de son temple et de son théâtre.

Si quelque doute subsistait encore sur l'institution de ces assemblées annuelles des Gaulois, et sur la destination véritable des monuments de Sanxay, un coup d'œil sur la carte du pays et la constatation de ce qui se passe encore en Bretagne le dissiperait immédiatement.

La commune de Sanxay est limitrophe du village d'Herbord, dont le nom, évidemment, vient du celtique herber. Or, herber veut dire assemblée. On avait donc coutume, aux âges celtiques, de tenir deux assemblées dans l'endroit où viennent d'être faites les découvertes du P. de la Croix.

On ne saurait mieux comparer ces réunions générales qu'à celles qui ont lieu tous les ans à Sainte-Anne-d'Auray.

A Sainte-Anne-d'Auray, les paysans bretons, accourus de tous les points de la Bretagne, commencent par faire leurs dévotions.

Puis vient la fête du pays, avec bal et libations abondantes.

Comme les mœurs sont restées les mêmes! Les Gaulois commençaient par faire leurs dévotions au temple, puis ils allaient à la piscine, au cirque, et, par la mystérieuse galerie que j'ai indiquée, ils se rendaient

dans le bâtiment aux dix-neuf petites pièces... galantes.

Certes, les Bretons nos contemporains terminent la fête, eux aussi, d'une façon allégrement joyeuse. Mais leurs divertissements sont plus innocents que ceux de leurs ancêtres, grâce à l'influence religieuse qui les domine. Le christianisme est chaste; le paganisme était essentiellement impudique, comme le témoignent les dessins qui couvrent les murs de ses monuments, à Sanxay et partout.

La connaissance des mœurs gauloises ne sera pas seulement étendue par les découvertes de Sanxay. Ces monuments gallo-romains nous révèlent la politique que les empereurs romains ont suivie à l'égard de nos ancêtres, et ils complètent les relations des chroniqueurs du moyen âge sur les événements dont notre sol a été le théâtre, au commencement de l'ère chrétienne.

Les Gaulois n'ont pas été des constructeurs de villes. Ils n'étaient pas architectes. Leurs demeures étaient en bois et en terre. Ils n'avaient pas de maisons de pierres. Les monuments de Sanxay sont une œuvre romaine — et l'œuvre de l'empereur Antonin. Le Père de la Croix a découvert dans les historiens romains qu'en l'an 121, Antonin, se rendant en Espagne, traversa l'Aquitaine. Le sage empereur constata que les Gaulois avaient conservé, sous la domination romaine, toutes leurs coutumes, dont quelques-unes, en se perpétuant, pouvaient entretenir l'esprit national et nuire par conséquent aux conquérants.

Antonin, en bon politique, se plia à ces coutumes. Ne pouvant empêcher les Gaulois de se réunir, il voulut qu'ils se réunissent sous l'œil et sous les auspices de ses fonctionnaires, et il construisit des lieux d'assemblées à Sanxay, à Saintes, dans toute la Gaule occidentale, où on commence à rechercher et à découvrir ces monuments élevés par la conquête pour se familiariser avec les conquies.

Le groupe gallo-romain de Sanxay est donc un moyen de séduction officielle, employé par les Romains pour attirer à eux les vaincus.

Aujourd'hui, les gouvernements construisent des chemins de fer dans les arrondissements où ils n'ont pas la majorité. Autres temps — mêmes procédés.

\*\*\*

Maintenant une question se pose: comment fut ensevelie cette agglomération monumentale?

On sait que les établissements de Sanxay furent épargnés par la grande invasion. Ils disparurent au septième siècle, après l'invasion des Sarrasins.

Vers l'an 636, des bandes de Goths, unis aux gens du pays, firent aux Romains une impitoyable guerre de guérillas, brûlant les maisons et les forêts et faisant derrière eux le désert. Ces dévastations ont été racontées par l'évêque Sidoine-Apollinaire: les monuments de Sanxay furent donc brûlés et rendus inhabitables.

On cessa de s'y réunir. Dans le pays ruiné, personne n'eut l'idée de s'emparer de ces grands bâtiments dévastés. Les plantes lauvages poussèrent là où les hommes cessaient de venir. Et en moins de cent années, s'entassement des feuilles mortes et des branchages que la pluie pourrissait, produisit cette terre végétale que, pendant des siècles, les laboureurs ont déchirée avec le soc de leur charrue, sans se douter que leur fer égratignait peut-être un monument d'un incomparable intérêt historique, témoin muet de toutes les grandes choses qui ont précédé la naissance de notre France.

Cependant, si l'établissement de Sanxay fut abandonné, s'il finit par disparaître, le lieu sur lequel il s'élevait continua, par la force d'impérissables traditions, à servir de lieu de rendez-vous. Le Père Camille de la Croix, dont le nom est lié à tous les grands travaux archéologiques de l'Ouest, a relevé entre Sanxay et la grotte aux fées des trous à feu où se sont chauffées toutes les hordes qui ont traversé l'Aquitaine. Au bord de ces trous, il a relevé des débris d'armes romaines, gothiques sarrasines, anglaises.

C'est à croire qu'il s'est fait des tueries sur cette croûte de terre, à laquelle un lupanar et un théâtre servaient d'états.

\*\*\*

Depuis que ces grandes découvertes, qui vont obliger les historiens à corriger leur texte, ont été faites, plus de cinq mille visiteurs sont venus admirer les ruines de Sanxay.

Le ministère de l'instruction publique a envoyé un inspecteur des monuments historiques, M. Lisch, qui a été émerveillé. Ce savant archéologue s'est prononcé, dans son rapport, pour l'acquisition par l'État des ruines gallo-romaines. Le ministère ne peut manquer d'adopter les conclusions de M. Lisch. MERMEIX.

Marché de Saumur du 14 Octobre

Blé comm. (Ph.)	20 22	Hulledenoix	50	—	—
From. 1 <sup>er</sup> q. (Ph.)	18	Graine trèfle	50	—	—
Froment (Ph.)	77	— lin	70	—	—
Halle, moy. 77	17 06	— luzerne	50	—	—
Selg. . . . . 75	10 24	Foin (dr. c.)	780	70 75	—
Orge . . . . . 65	10	— Luzerne	780	70 75	—
Avoine h. bar. 50	8 50	Paille	780	35 88	—
Fèves . . . . . 75	15	Amandes	50	—	—
Pois blancs . 80	38	Cire jaune	50	190	—
— rouges . 80	30	Chanvres 1 <sup>er</sup>	—	—	—
Colza . . . . . 65	—	— qualité (52 k. 500)	—	—	—
Chenevis . . 50	—	2 <sup>e</sup>	—	—	—
Farine, culas. 157	52	3 <sup>e</sup>	—	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 90).			
Coteaux de Saumur, 1881,	1 <sup>er</sup> qualité	à	»
Id. 1881,	2 <sup>e</sup> id.	120	à
Ordin., envir. de Saumur 1881,	1 <sup>er</sup> id.	110	à
Id. 1881,	2 <sup>e</sup> id.	»	à
Saint-Léger et environs 1881,	1 <sup>er</sup> id.	105	à
Id. 1881,	2 <sup>e</sup> id.	»	à
Le Puy-N.-D. et environs 1881,	1 <sup>er</sup> id.	105	à
Id. 1881,	2 <sup>e</sup> id.	»	à
La Vienne, 1881.	—	80	à
ROUGES (2 hect. 90).			
Souzay et environs, 1881	—	160	à
Id. 1881	—	»	à
Champigny, 1881	1 <sup>er</sup> qualité	170	à
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id.	»	à
Id. 1881	1 <sup>er</sup> id.	»	à
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id.	»	à
Varrains, 1881	1 <sup>er</sup> id.	130	à
Varrains, 1881	2 <sup>e</sup> id.	»	à
Bourgueil, 1881	1 <sup>er</sup> qualité	145	à
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id.	»	à
Id. 1881	1 <sup>er</sup> id.	»	à
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id.	»	à
Restigné 1881	—	145	à
Id. 1881	—	»	à
Chinon, 1881	1 <sup>er</sup> id.	140	à
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id.	»	à
Id. 1881	1 <sup>er</sup> id.	»	à
Id. 1881	2 <sup>e</sup> id.	»	à

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 15 octobre 1882.  
Versements de 84 déposants (17 nouveaux), 20,833 fr. 87 c.  
Remboursements, 13,824 fr. 02 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Corou, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Levés.

BANQUE CENTRALE DE CRÉDIT  
60, rue d'Orléans.

M. DUVERGER, appelé à Angers comme directeur régional, est remplacé à Saumur par M. PINEAU, ancien percepteur.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.  
Les demandes doivent être adressées à MM. RIZOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M<sup>lle</sup> LERIDA-GEORFROY.  
Éditeur: Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.  
Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT  
MENIER

Exiger le véritable nom

EAUX-BONNES Eau minérale naturelle contre: Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle: Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 OCTOBRE 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 % amortissable	81 10	81 60	Nord	1980	2000	OBLIGATIONS		
4 1/2 %	81 75	81 95	Orléans	1285	1297 50	Dép. de la Seine, emprunt 1857	334	335
5 %	110	110	Ouest	790	792 50	Bons de liquid. Ville de Paris	530	530
Obligations du Trésor	505	504	Compagnie parisienne du Gaz	1595	1590	Obligations communales 1879	439	438
Bons de liq. départementaux	507	507	Canal de Suez	2675	2725	Obliq. foncières 1879 3 %	440	444
Banque de France	5450	5465	C. gén. Transatlantique	460	455	Est	370	368 50
Comptoir d'escompte	1017	1015	OBLIGATIONS.			Midi	370	370
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1425	1435	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502	502	Nord	372	372
Crédit de France	130	140	1865, 4 %	515	516 50	Orléans	371	370 50
Crédit mobilier	505	507 50	1869, 3 %	401	401 25	Ouest	369 50	370 50
Est	760	760	1871, 3 %	393	393	Paris-Lyon-Méditerranée	372	370 50
Paris-Lyon-Méditerranée	1637 50	1640	1875, 4 %	510	518 25	Paris-Bourbonnais	370	369
Midi	1210	1213	1876, 4 %	510	518	Canal de Suez	557	555

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

6 heures	8 minutes du matin	express-poste
8	50	matin (s'arrête à la Possession)
1	35	matin omnibus
3	32	soir
7	15	express
10	36	omnibus (s'arrête à Angers)

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures	30 minutes du matin	direct-mixte
8	21	omnibus
9	37	omnibus
12	48	express
4	41	soir omnibus
10	24	express-poste

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MURAY, ALPHONSE.

Par son jugement en date du 13 octobre 1882, le Tribunal de commerce de Saumur, sur l'avis des créanciers réunis pour recevoir les comptes annuels du syndic de la faillite du sieur Muray, Alphonse, ancien chemisier à Saumur, à maintenu M. Doussain, expert-comptable à Saumur, dans ses fonctions de syndic à l'union des créanciers de ladite faillite.

Pour extrait,

Le greffier,  
L. BONNEAU.  
(574)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVE RIBAUT-AVRILLON.

Par son jugement en date du 13 octobre 1882, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré non excusable la dame veuve Ribaut-Avrillon, marchande revendeuse à Saumur.

Pour extrait,

Le greffier,  
L. BONNEAU.  
(575)

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER MAISON

Rue d'Orléans.

S'adresser audit notaire. (310)

Étude de M<sup>e</sup> PLAÇAIS, notaire à Angers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le jeudi 16 novembre 1882, à 2 heures de l'après-midi,

En l'étude de M<sup>e</sup> PLAÇAIS, notaire à Angers, rue des Cordeliers, n<sup>o</sup> 15.

Sur la mise à prix de 350,000 à 295,000 fr.

BELLE TERRE EN ANJOU

NOMMÉE LA

TERRE DE PRINCÉ

D'une contenance de 187 hectares 10 ares 04 centiares, située commune de Champigné, et par extension communes de Querru et Sceaux (Maine-et-Loire). Communication avec Angers très-facile, à 14 kilomètres de la gare de Châteaufort-sur-Sarthe.

Belle classe. Revenu : 12,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> PLAÇAIS. (566)

TRÈS-BON MAGASIN A CEDER

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Avec grand jardin fruitier et servitudes,

Située au Pont-Fouchard.

S'adresser à M<sup>me</sup> BRIEN, qui l'habite. (534)

A VENDRE

OU A ARRENTER

UNE MAISON

Avec Jardins.

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n<sup>o</sup> 55.

S'adresser à M. BARILLET, même rue.

A VENDRE

Un JARDIN bien affruié

Situé rue de la Gueule-du-Loup,

Avec pavillon comprenant chambre à feu, grenier; cave en roc; pompe.

S'adresser à M. ALLORY, rue du Puits-Neuf, Saumur. (511)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine GRANDE MAISON

Avec JARDIN

COURS, REMISE ET ÉCURIE.

S'adresser à M<sup>me</sup> PAPILLON, rue du Presbytère. (563)

IL FAUT LIRE

DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Qui paraît toutes les Semaines

LE COMBAT DE LA VIE

Par HENRI RIVIÈRE.

SUIVI DE

LES AVENTURES de SATURNIN FICHET

Par FRÉDÉRIC SOULIÉ.

10<sup>e</sup> LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4<sup>o</sup>

ABONNEMENTS :

PARIS : 1 an, 6 fr. ; 6 mois, 3 fr. DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 8 fr. 50.

NOTA. — La collection se compose actuellement de 48 volumes contenant les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, à PARIS.

**VICHY** SOURCE LARBAUD AÎNÉ. — Eau minérale alcaline gazeuse, employée avec succès contre chlorose, gravelle, diabète, dyspepsie, goutte. Chez les M<sup>rs</sup> d'Eaux minérales et Pharmaciens.

UNE DAME, connaissant la comptabilité et le commerce, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME marié, muni de références, demande un emploi comme régisseur, comptable, surveillant dans une maison de commerce ou une usine. S'adresser au bureau du journal.

ON DESIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin. S'adresser au bureau du journal.

Manufacture de Pianos et Orgues  
12 Médailles d'honneur.

LÉPICIER

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.

Adresser les demandes au bureau du journal. (570)

MALADIES DE POITRINE

ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède traitement efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicière, rue d'Orléans. (443)

LIBRAIRIE ABEL PILON

**A. LE VASSEUR, SEUR**

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

par mois

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pérote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchevau.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1874; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1875, etc.

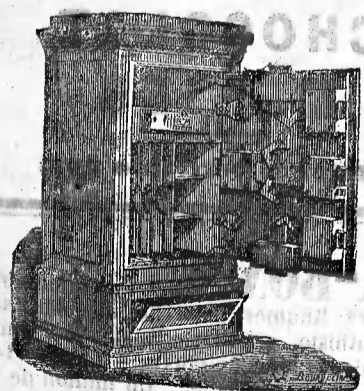
BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>me</sup> V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les bandes. M<sup>me</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.



SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE Coffres-Forts Incombustibles

Système BAUCHE, breveté S. G. D. G.

Diplôme d'honneur, 20 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions

G. et H. BAUCHE, fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes Administrations financières.

Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont rendu intacts les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient. NOMBREUX CERTIFICATS.

PRIX DE 20 A 2.000 FRANCS

Manufacture à Reims, Rue Boulard, 18 et 20

Sur demande, envoi franco du Tarif-Album. — En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.